VIDE-GRENIERS

Organisé par l'Union Cycliste Guipavasienne



Guipavas, le 15 novembre 2018

U C Guipavas,

Madame, Monsieur,

Le Dimanche 3 février 2019, l'Union Cycliste Guipavasienne organise un VIDE-GRENIERS, à la Halle du Moulin Neuf à GUIPAVAS 29490, de 9H00 à 17h00 (installation des exposants dès 7h30 jusqu'à 8h45 dernier délai. Au-delà, les tables non occupées seront redistribuées).

Le prix de la table fournie d'1,20 m est à 4 €uros. Emplacement pour portant 3 €uros.

Pour ce faire, il vous suffit de nous renvoyer par courrier, dès à présent si vous le désirez, le dossier complet, accompagné d'un chèque (à l'ordre de **Union Cycliste Guipavasienne**) du montant de votre réservation, à l'adresse indiquée en bas de cette lettre et de la déclaration de votre participation en tant que Professionnel ou Particulier. Bien entendu, votre réservation sera effective dès réception de votre chèque mais celui-ci ne sera encaissé qu'après le 3 février 2019.

Sur place vous trouverez une petite restauration rapide et des crêpes à votre disposition.

Je me tiens à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires, en attendant de vous retrouver le 3 février prochain!

Contact et Réservation:

Charles PRIGENT ☎ 06 78 73 07 57 20 rue Saintonge 29490 GUIPAVAS vgucg@laposte.net

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

			Le Bureau
	××		
BULLETIN d'INSCRIPTION au VIDE-GRENIE U.C.Guipavas du Dimanche 3 février 2019 Nom prénom :			
Nom, prénom :			
Adresse:			
Téléphone :/// ou le///	•••		
Mail:			
Nombre d'exposant(s) sur le stand :			•••••
Réserve :table(s) fournie(s) X 4 €uros =e			
Emplacement pour : Portant(s) non f	ourni(s) x 3 €uros	=euros	
Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance	: du règlement fourni rela	atif au vide-greniers de l'U	IC Guipavas et l'accepter.



Vide-greniers de l'UC Guipavasienne - 03 février 2019 -

Pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions et dans la bonne humeur, le règlement suivant a été défini :

- 1 : Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, particuliers ou professionnels, ainsi qu'aux associations régies par la loi 1901.
- 2 : Toute annulation devra se faire une semaine à l'avance, sinon la réservation restera due à l'organisateur.
- 3 : Tous les exposants, avant toute installation, devront se présenter aux organisateurs.
- 4 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- 5 : Pour la sécurité de tout le monde, nous n'accepterons pas d'objets à même le sol qui pourraient occasionner une gêne pour le déplacement du public dans les allées.
- 6 : Par respect pour les organisateurs, le public et les autres exposants, le remballage ne pourra se faire avant 17h00.
- 7 : Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur et préalablement réservés.
- 8 : Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (casse, vol, dégradations, ou tout autre incident) dans l'enceinte et aux abords de la manifestation.
- 9 : La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par l'Union Cycliste Guipavasienne.
- 10 : La salle, accueillant du public, est considérée comme espace public, et à ce titre, est un espace nonfumeur.
- 11 : L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucun sac poubelle et débris.
- 12 : Les participants s'engagent à se conformer à la règlementation relative à la participation à ce type de manifestation
- 13 : La vente d'animaux vivants est strictement interdite.
- 14 : Le présent règlement est à disposition à l'entrée du vide dressing le jour de la manifestation.
- 15 : Les tables non occupées pour 8h45 seront redistribuées par les organisateurs sans contrepartie

Les véhicules des exposants doivent être correctement garés sur les parkings

Merci de respecter les places de parking pour personnes handicapées

LES ISSUES DE SECOURS DOIVENT RESTER LIBRES

L'inscription à l'opération VIDE-GRENIERS implique l'acceptation du présent règlement.

Merci de votre compréhension.



Organisateur: Union Cycliste Guipavasienne

Adresse correspondant vide-greniers : Charles PRIGENT 20 rue Saintonge 29490 GUIPAVAS

ATTESTATION DE PARTICIPATION AU VIDE-GRENIERS

Se déroulant le 03 février 2019 à la Halle du Moulin Neuf 29490 GUIPAVAS

Particulier
Je soussigné(e),
Nom: Prénom
Adresse:
CPVille
Tél Email : Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le
pai
Déclare sur l'honneur :
- ne pas être commerçant (e)
 ne vendre que des objets et mobiliers personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
The pas participer a 2 duties maintestations de meme nature au cours de rannée civile. (Atticle 1621 3 du coue penal)
Fait à le
Signature
Attestation devant être remis à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation
η
<u>Professionnel</u>
Je soussigné(e),
Nom: Prénom Prén
Représentant la Société/Association/., (Raison sociale):
N° de registre du commerce/des métiers :
Dont le siège est au (adresse):
Adresse du représentant :
CPVille
Tél Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le par
Déalana ann llhamanna
Déclare sur l'honneur : - Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour objets et mobiliers déclassés (Article 321-7 du Code pénal)
Fait à le
Signature